

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 03/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 26 mars 2014**

Compte financier agrégé de l'exercice 2013

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration, après présentation et examen du compte financier 2013, adopte le compte financier agrégé de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger – Services centraux et ses établissements placés en gestion directe – de l'exercice 2013 dont le bilan s'établit au montant net de 1 272 817 311,39 € et le fonds de roulement net global à la somme de 309 195 277,79 €.

Nombre de votants : 25

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : 2

Fait à Paris, le 26 mars 2014

La présidente du Conseil
d'Administration de l'AEFE



Annie Marie DESCÔTES